



## J'ai un bail, le propriétaire a vendu la maison s'en mon informer,

Par **cassy**, le **26/11/2009** à **11:22**

Bonjour,  
je vous fais un petit résumé de ma situation:

mon conjoint et moi avons signé un bail de location pour notre futur maison le 1er octobre, d'un commun accord avec le propriétaire nous ne devons prendre possession de la maison qu'au 1er janvier ; date à laquelle la période de congé de notre logement actuelle prendra fin.

mais il s'avère qu'entre temps le dit propriétaire a vendu la maison s'en nous en informer et bien sûr également sans avertir le futur propriétaire que la maison était bailleur pour une période de trois ans.

je me suis donc arrangé pour obtenir un rendez-vous avec les acquéreurs afin de savoir si il comptait louer la maison et dans quels termes.

mais il s'avère bien sûr que c'est dernier ne compte absolument pas louer la propriété.

j'aimerais savoir quel recours j'ai à ma disposition sachant que j'ai un bail, et surtout afin de ne pas me retrouver à la rue au 1er janvier avec mes deux enfants.

Par **LeKingDu51**, le **26/11/2009** à **12:26**

Bonjour,

Dans la mesure où le contrat de bail ne commence effectivement qu'au 1er janvier, je ne pense pas que vous puissiez demander la nullité de la vente sur le fondement des dispositions de l'article 15 de la loi de 1989.

Néanmoins, en cas de contentieux, il ne faudra pas hésiter à le demander.

En tout cas, vous pourrez vraisemblablement obtenir réparation du préjudice subi auprès du bailleur.

Par **cassy**, le **26/11/2009** à **12:53**

obtenir la nullité de la vente de m'intéresse pas outre mesure puisque ca ne solutionne pas mon problème.

ce que je voulais savoir c'etait si il y a un recours pour que mon bail soit honorer.....  
en tenant compte du faite que je dois m'installer en janvir et que la vente sera effective que fin fevrier!

le nouveau proprietaire doit il honorer mon bail? peut il annuler la vente pour vice caher?